



**CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Je vous prie d'assister, **le Jeudi 16 février 2023 à 18H00**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la **Halle des Sports Jean Raynaud à Vias**.

La réunion est retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville :

Vias Méditerranée -[www.facebook.com/viasmediterranee](http://www.facebook.com/viasmediterranee).

**Approbation du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2023 du Conseil Municipal, Décisions de Monsieur le Maire** prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

**ORDRE DU JOUR**

**1) Administration Générale**

- a. Motion de soutien aux traditions taurines et aux traditions locales

**2) Finances**

- a. Débat d'Orientation Budgétaire / Rapport d'Orientations Budgétaires
- b. Adoption du Règlement budgétaire et financier de la commune
- c. Fixation des tarifs pour la location des salles communales

*NB : Une note de synthèse explicative pour chacun des points ci-dessus est jointe à la présente convocation.*

A Vias, le 10 février 2023.

**Maître Jordan DARTIER**  
Maire de Vias